



TRIBUNE LIBRE DE DJIBRIL GUYE, COORDONNATEUR NATIONAL - GOAT

Bassirou Diomaye Faye : l'architecte d'un Sénégal des territoires



P.4

MAGAL DE DAROU KHOUDOSS COMMÉMORÉ CE DIMANCHE 5 JUILLET
Cheikh Modou Moustapha Mbacké à l'honneur de la célébration



P.6

PRÉSIDENT D'INSTITUTION ET CHEF DE PARTI

SONKO S'AUTORISE CE QU'IL REFUSE À DIOMAYE

- Sonko renforce ses pouvoirs de président de l'Assemblée et se donne le droit d'être chef de parti
- Diomaye avec des pouvoirs réduits n'a pas le droit de diriger une coalition



Page 5

AFFAIRE ABDOU MBOW ET LA SITUATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Les députés de l'opposition annoncent une vaste offensive diplomatique



P.3

L'ALERTE DU MOUVEMENT « SUNU 37 MILLIARDS »

Fausse quittance dans le scandale ASER : l'urgence de débusquer El Hadji Talla Diop et ses complices



Page 2



Page 2

SELON LE DÉPUTÉ THIerno ALASSANE SALL

«Sonko utilise le perchoir pour installer sa dictature»

MISE EN ŒUVRE ACTE 4 DE LA DÉCENTRALISATION ET DES PÔLES TERRITOIRES

Le Président Diomaye et les maires donnent carte blanche au ministre Moussa Balla Fofana



P.5

SELON LE DÉPUTÉ THIERNO ALASSANE SALL

«Ousmane Sonko utilise le perchoir pour installer sa dictature»

Le coordonnateur des députés non-inscrits, Thierno Alassane Sall, a vivement critiqué la manière dont le président de l'Assemblée nationale, Ousmane Sonko, conduit les travaux parlementaires. Lors de la conférence de presse organisée par les députés de l'opposition à la suite des incidents survenus pendant l'examen de la révision de la Constitution, il a dressé un tableau qu'il juge alarmant de l'état de la démocratie sénégalaise. Selon lui, les signes de cette « dérive » sont apparus dès l'installation d'Ousmane Sonko au perchoir. Il affirme avoir lui-même été privé de la parole lors d'une séance, alors qu'il avait invoqué un rappel au règlement. « Ousmane Sonko a commencé sa dictature dès son installation. J'ai fait un rappel au règlement, mais je n'ai jamais obtenu la parole », a déclaré le député. Revenant sur la séance consacrée à la révision constitutionnelle, Thierno Alassane Sall estime que le texte visait officiellement à renforcer les pouvoirs de l'Assemblée nationale. Mais, selon lui, les événements ont révélé une tout autre réalité. « Ils voulaient donner plus de pouvoirs à l'Assemblée nationale. En réalité, nous avons compris que l'hémicycle se résume à une seule personne. La démocratie est en train de dégringoler avec Pastef », a-t-il lancé sur seneweb.

ACCUSATIONS DU MAIRE DE DAKAR

Assoumana Sané Maire de Sindian dément son collègue Abass Fall

Par PMT

Le maire de dakar Abass Fall qui a pris part à cette rencontre avec le chef de l'État s'était montré déjà septique à cette rencontre qu'il prenait pour une occasion d'une volonté de vouloir reporter les élections locales à venir. Aujourd'hui encore, il remue un couteau dans la plaie pour fustiger le fait que la salle n'était pas pleine et aussi d'avoir accueilli des militants à la place des exécutifs locaux maires.

Mais la réponse ne s'est pas faite attendre. Le maire de Sindian, Assoumana Sané a estimé que ce qu'a raconté Abass Fall est « faux ». À travers un post sur le réseau social X, le maire de Sindian en a profité pour rétablir la vérité ben ces termes : « Monsieur le maire, Abass Fall, il faut dans la vie, savoir être à la hauteur de vos fonctions. Votre post est un tissu de mensonges et une manœuvre malsaine visant à discréditer la rencontre entre les exécutifs territoriaux et le Président de la République. Il n'y a aucune sécurité déployée autour de votre personne car nous étions assis juste à côté de vous. Aucune mesure de sécurité n'a été déployée contre vous », a écrit Ansoumana Sané.

Concernant la prise de parole de l'AMS, explique ce dernier, c'est un discours qui reflète la position des maires et cela



est issu d'une concertation menée depuis plus de 6 mois soldée par une enquête sur la suppression ou pas des maires à travers l'acte 4 de la décentralisation. Selon lui, cette position a été dite et redite lors de toutes les rencontres avec le ministère des collectivités territoriales. « Lorsque vous êtes aussi mal élus comme vous l'êtes, il faut travailler plus que vous ne parlez. Votre élection, obtenu à coup de manœuvres, de deals et reniements devrait vous empêcher de vous ériger en donneur de leçons. Nous autres maires nous sommes élus, bien élus. Et nous travaillons pour nos populations et pas pour un Homme. C'est toute la différence », a souligné le maire de Sindian, Ansoumana Sané.

CONTENTIEUX

Le Premier ministre a demandé au comité chargé des contentieux liés au foncier et au patrimoine bâti de l'État de lever les mesures dont sont victimes des « personnes physiques de bonne foi », affectées par la suspension de leurs travaux. Lors du Conseil des ministres de ce mercredi 1er juillet, Ahmadou Al Aminou Lo a appelé ce comité créé au sein de la Primature à « mettre en œuvre toutes les mesures idoines urgentes, qui permettent de lever l'incertitude pesant sur un nombre conséquent de personnes

physiques de bonne foi, affectées par les suspensions de travaux ». Il a demandé aux membres de cette instance « de donner du souffle au secteur du BTP », le bâtiment et les travaux publics, par la levée de cette suspension. « Il a insisté sur la prise en charge globale de la problématique des contentieux fonciers par une réforme foncière [...] basée sur une approche intégrée », dans le but de « garantir une gouvernance foncière équitable et durable ». Selon le communiqué du Conseil des ministres, le Premier ministre a évoqué « la nécessité de renforcer les moyens d'intervention de la Direction générale de la surveillance et du contrôle de l'occupation des sols, pour la gestion 2027 ». M. Lo juge nécessaire d'« assurer le fonctionnement régulier des comités régionaux et départementaux de l'urbanisme, de l'habitat et du cadre de vie », qui sont des « organes de veille et de régulation ». Il a demandé aux services concernés de « procéder à l'élaboration d'une proposition de doctrine de résolution des cas de cession irrégulière par les soins de la SOGEPa », la Société nationale de gestion et d'exploitation du patrimoine bâti de l'État. Le Premier ministre a relevé « l'importance stratégique de la gestion du contentieux foncier en milieu urbain, au regard de son fort impact sur la vie des citoyens et l'activité économique, particulièrement le secteur du bâtiment et des travaux publics ». En 2024, le Premier ministre de l'époque, Ousmane Sonko, avait ordonné la suspension de plusieurs opérations foncières menées pour la plupart à Dakar.

SOCIÉTÉ CIVILE

Des organisations de la société civile ont invité, jeudi, les pouvoirs publics à accélérer

ÉCONOMIE DES SOINS ET AUTONOMISATION

La DEEG ET LE CREG favorisent la valorisation du travail «invisible» des femmes

Par Angèle FAYE



Organisée ce mercredi 1er juillet 2026 par la Direction Nationale de l'Équité et de l'Égalité de Genre (DEEG), en collaboration avec le Consortium Régional pour la Recherche en Économie Générationnelle (CREG), cette rencontre stratégique vise à restituer les rapports nationaux sur l'économie des soins et l'autonomisation économique des femmes. L'ambition est immense ainsi de faire passer le fameux « care » du statut de contrainte ignorée à celui de priorité absolue des politiques publiques.

En effet, lors de cette rencontre, les travaux portés sur la présentation des principaux résultats des études, un panel multi-acteurs consacré à l'intégration de l'économie des soins dans les politiques publiques, ainsi que des échanges visant à formuler des recommandations en faveur de la reconnaissance du travail domestique et de soins non rémunéré et du renforcement de l'autonomisation économique des femmes. Mme Astou Diouf Gueye revient sur l'objectif de cette journée. « Aujourd'hui il s'agit de présenter les rapports sur l'autonomisation des femmes qui ont été réalisés par le consortium régional pour la recherche en économie générationnelle. Ces recherches nous ont permis de prendre conscience de l'importance des soins dans notre vie quotidienne mais aussi dans le développement économique de notre pays. Ce qui est recherché à travers cet

exercice de présentation c'est de discuter aujourd'hui des différents résultats qui ont été ressortis par les études mais aussi de discuter sur les modalités de construction de feuille de route pour apporter des réponses adéquates et adaptées à cette problématique qui freine la participation des femmes dans le développement économique », a-t-elle indiqué et d'ajouter : « En ce qui concerne les résultats de cette étude il faut retenir en premier lieu c'est l'invisibilité de ce travail qu'on appelle l'économie de soin. Nous tous en fournissons et plus particulièrement la femme. Cela ne veut pas dire que les hommes n'en font pas mais ce sont surtout les femmes qui se donnent à cette activité vitale pour la famille et le foyer mais aussi pour la performance des administrations et des entreprises parce qu'il faut que ces soins soient assurés pour nous permettre de vivre adéquatement mais aussi de nous occuper des activités économiques génératrices de revenus. Ce que cela révèle est que le pourcentage de ce travail dans le PIB 17,2 % est très important. Ce nous recherchons c'est de trouver les stratégies pour permettre de le reconnaître d'avantage », a-t-elle ajouté avant de terminer sur l'avancement du travail. « Des pas ont été fait pour alléger les femmes à travers les charges des soins mais aussi on peut mieux faire et les discussions de tout à l'heure permettront de trouver des solutions et y'en a qui ont déjà été proposées », a-t-elle conclu.

l'application des réformes éducatives et recommandations issues de la précédente Revue sectorielle du Programme d'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence dans les secteurs de l'éducation et de la formation (PAQUET-EF). « Sur les onze recommandations formulées, l'année dernière, à l'endroit de l'ensemble des acteurs, quatre seulement ont été entièrement mises en œuvre », a déclaré le responsable de la recherche et de la documentation de la Coalition des organisations en synergie pour la défense de l'éducation publique (COSYDEP), Mamadou Ndiaye. Il intervenait ainsi en marge de l'ouverture de la pré-revue des organisations de la société civile, une rencontre préparatoire de la Revue sectorielle 2026 du PAQUET-EF. La pré-revue se veut un cadre d'analyse des performances du secteur de l'éducation et de la formation, à partir des rapports annuels de performance présentés par les ministères concernés. « Nous examinons

les résultats enregistrés en matière d'accès, de qualité et de gouvernance, mais aussi les difficultés qui persistent, afin de formuler des recommandations pertinentes pour améliorer les performances du secteur », a expliqué M. Ndiaye. Il a précisé que ces recommandations entièrement exécutées portent sur l'élaboration de documents de politique, en particulier dans le domaine de l'éducation inclusive, l'élargissement des cadres de dialogue, la tenue de certains mécanismes de suivi ainsi que sur des avancées enregistrées lors du processus de réforme des curricula. Les sept autres recommandations issues du PAQUET-EF sont en cours de mise en œuvre. Les conclusions de cette rencontre, consacrée à l'identification des acquis, des contraintes et des priorités du secteur, seront portées à la Revue sectorielle 2026, cadre annuel de dialogue entre l'État, les partenaires techniques et financiers et les organisations de la société civile.

Tribune

Editée par DMEDIA

Adresse: 38 Cité Teylium VDN Dakar

Directeur Général par intérim :

 Directeur des publications :
Pape Moussa Traoré

Rédacteur en chef :

Rédaction

redaction@tribune.sn

Contact commercial

commercial@tribune.sn

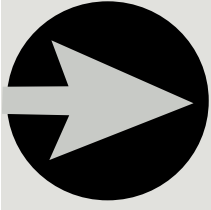
Tél.: (+221) 33 827 50 27

(+221) 33827 52 00

Distribution : D.Média - ADP

Impression : AFRICA PRINT

AFFAIRE ABDOU MBOW ET LA SITUATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE



Les députés de l'opposition dénoncent une «dérive institutionnelle» et annoncent une vaste offensive diplomatique

Par Mohamed NDJIM

Les députés de l'opposition dénoncent une « dérive institutionnelle » et annoncent une vaste offensive diplomatique pour alerter les organisations régionales et internationales sur la situation au Parlement sénégalais. L'opposition parlementaire a décidé de porter le combat au-delà des frontières du Sénégal. Face à la presse ce jeudi à Dakar, ces parlementaires ont annoncé une série de démarches auprès d'institutions régionales et internationales

pour dénoncer ce qu'ils considèrent comme de graves atteintes aux principes démocratiques au sein de l'Assemblée nationale.

Dans une déclaration lue par le député non inscrit Moussa Hamady Sarr, les parlementaires ont dressé un tableau alarmant de la situation politique et institutionnelle du pays. Ils ont affirmé que l'Assemblée nationale, censée être « le



sanctuaire du pluralisme démocratique, du respect de la loi et de la souveraineté populaire », est devenue le théâtre d'une dérive inquiétante marquée par des violations répétées du règlement intérieur et une remise en cause des droits de l'opposition. Dès l'entame de son intervention, Moussa Hamady Sarr a tenu à préciser que cette initiative émane de l'ensemble des députés de l'opposition, y compris ceux qui n'ont pas pu prendre part à la rencontre. Selon lui, tous ont exprimé leur solidarité et leur adhésion à la

démarche entreprise... Toutefois, l'annonce majeure de cette conférence de presse reste l'offensive diplomatique que l'opposition entend engager dans les prochains jours.

Une délégation de députés prévoit de rencontrer les missions diplomatiques accréditées au Sénégal ainsi que plusieurs partenaires internationaux afin de les informer de la situation qu'elle décrit comme une menace pour le fonctionnement normal des institutions. (seneweb.com)

BAYE MAYORO DIOP À LA DIRECTION DU CENTRE DES ŒUVRES UNIVERSITAIRE DE BAMBEY (CROUS-B)

Une nomination qui marque un tournant stratégique majeur dans la gouvernance des infrastructures sociales de l'enseignement supérieur au Sénégal

Par PMT



Ancien Directeur de la Coopération Décentralisée au Ministère de l'Urbanisme, Monsieur Diop hérite d'une charge administrative et sociale hautement sensible, au carrefour des aspirations de la communauté estudiantine et des ambitions de refondation de l'État.

Cette transition ne relève pas d'une simple rotation des cadres de la haute administration ; elle s'inscrit fondamentalement dans une logique de continuité militante et d'efficacité managériale, adossée à une loyauté indéfectible envers la vision du Président de la République, Bassirou Diomaye Faye. En science politique, la loyauté au sein de la haute sphère publique ne se définit pas comme une simple allégeance passive, mais plutôt comme une convergence de valeurs et une fidélité pragmatique envers le projet de transformation sociale porté par l'exécutif. La trajectoire de Monsieur Baye Mayoro Diop témoigne de cet engagement rigoureux auprès du chef de l'État. Tout au long de la dynamique qui a conduit à l'alternance politique, il a su incarner les principes de rupture, de transparence et d'équité promus par le nouveau régime. Sa désignation à la tête du CROUS de Bambey apparaît ainsi comme la reconnaissance d'un parcours sans faute, caractérisé par une adhésion totale aux réformes structurelles de l'État. Cette loyauté constitue un gage d'alignement stratégique indispensable, garantissant que les politiques sociales

menées à l'Université Alioune Diop de Bambey (UADB) refléteront fidèlement la doctrine de justice sociale et d'optimisation des ressources prônée par le sommet de l'État.

Au-delà de cette dimension de fidélité institutionnelle, cette nomination suscite une vague d'optimisme et d'espoir légitime au sein de la communauté universitaire locale. Le milieu estudiantin, souvent marqué par des tensions socio-politiques liées aux conditions de vie, exige un profil managérial capable de concilier en permanence le dialogue social et la rigueur budgétaire. Monsieur Diop apporte précisément cette expertise précieuse, issue de sa gestion passée des territoires, de l'intercommunalité et de la mobilisation de partenariats stratégiques. L'espoir qu'il suscite repose ainsi sur sa capacité à diversifier les sources de financement du CROUS à travers la coopération décentralisée, à instaurer une gouvernance inclusive pour pacifier l'espace universitaire, et à moderniser les infrastructures d'accueil grâce à sa maîtrise des problématiques d'aménagement urbain.

En somme, la nomination de Monsieur Baye Mayoro Diop consacre l'avènement d'un leadership de mission où la loyauté politique de premier ordre s'allie à des compétences sectorielles éprouvées, offrant à l'Université de Bambey la perspective d'une modernisation durable en parfaite adéquation avec la politique de rupture du Président Bassirou Diomaye Faye.

Avis d'Appel d'offres (AAO)

Commune de Dembancane

AAO N° T_Dembancane_012

- Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le Journal la Tribune le 05/06/2026.
- La commune de Dembancane a obtenu, à travers le projet PRDC_VFS, des ressources afin de financer les travaux de Travaux de démolition de 07 salles de classes, construction et équipement de 10 salles de classes dans les établissements scolaires de la commune de Dembancane et extension de la clôture de l'école 1 de Dembancane réparties en deux lots et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché N° T_Dembancane_012 dans un délai de six (06) mois pour chaque lot.
- La commune de Dembancane sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants en deux lots :
 - LOT 1 : Construction plus équipement de sept (07) salles de classe
 - LOT 2 : Construction plus équipement de trois (03) salles de classe et extension de mur de clôture.
- La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.
- Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Secrétaire municipal ; et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après **Secrétariat municipale de la commune de Dembancane de 08 heures à 16 heures. Un exemplaire du dossier est disponible pour être consulté gratuitement sur place par les candidats qui le souhaitent à l'adresse mentionnée ci-dessus du lundi au vendredi de 08 heures à 16 heures.**
- Les exigences en matière de qualifications sont : Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.
- Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après : mairie de Dembancane, contre un paiement non remboursable de **Soixante-quinze mille (75 000) francs CFA**. La méthode de paiement sera en espèce et le document d'appel d'offre sera adressé par courrier physique ou numérique.
- Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : **Mairie de la commune de Dembancane, au bureau du Secrétaire Municipal** au plus tard le 03/08/2026. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des candidats ou de représentants à l'adresse ci-après : **Mairie de la commune de Dembancane, à la salle de délibération** le 03/08/2026 à 10 h précises.
- Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **90 jours** à compter de la date limite de soumission. Les soumissionnaires devront fournir une garantie de soumission pour chaque lot auquel ils auront soumissionné. Le montant de la garantie de soumission sera égal à **3% du montant de la soumission.**

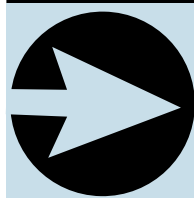
NB :

- Aucune entreprise ne peut être attributaire de plus d'un lot ;
- Aucune entreprise ayant déjà un marché en cours d'exécution pour la première génération dans le cadre du PRDC_VFS dans la région de Matam, ne peut soumissionner à ce présent appel d'offre.



Le Maire

Demba DIAKITE



TRIBUNE LIBRE

Le Sénégal des territoires : quand le Président Diomaye Faye pose l'acte fondateur d'un changement systémique

Il y a des annonces qui relèvent de la gestion courante, et il y a des actes qui engagent l'histoire d'un pays. Le lancement de l'Acte 4 de la décentralisation par le Président Bassirou Diomaye Faye appartient à la seconde catégorie. En affirmant que le Sénégal s'est engagé dans une dynamique irréversible de changement systémique, le Chef de l'Etat ne formule pas un simple slogan de communication politique : il fixe un cap, il assume une rupture, et il engage sa présidence sur un terrain où beaucoup, avant lui, avaient reculé devant l'ampleur de la tâche.

Car la centralisation excessive de notre modèle économique et institutionnel n'est pas un débat théorique. C'est une réalité vécue par des millions de Sénégalais dans les territoires, qui ont trop longtemps regardé Dakar concentrer les décisions, les investissements et les opportunités, pendant que les régions attendaient leur tour. Faire des pôles-territoires, inscrits dans l'Agenda Sénégal 2050, le véritable moteur du développement national, c'est inverser cette logique. C'est reconnaître que la souveraineté et la prospérité partagée que ce pays appelle de ses vœux ne se décrètent pas depuis la capitale, mais se construisent territoire par territoire, avec les forces vives qui les habitent.

Le Mouvement National Sénégal Dignité Pour Tous, en tant qu'allié loyal du Président de la République, tient à saluer avec force cette vision. Elle rejoint une conviction que nous portons depuis longtemps : le développement endogène, ancré dans les potentialités réelles de chaque



territoire, est la seule voie vers une croissance qui profite à tous et pas seulement à quelques pôles urbains. En posant cet acte, la Présidence de la République engage des réformes structurelles dont les effets, souvent, ne se mesurent pas en un mandat mais en une génération — c'est le propre des politiques publiques de rupture que de semer aujourd'hui ce que d'autres récolteront demain.

Cette dynamique irréversible évoquée par le Chef de l'Etat ne pourra cependant produire son plein effet que si elle se traduit, dans la durée, par des moyens à la hauteur de l'ambition affichée : un financement pérenne des pôles-territoires, un calendrier de mise en œuvre suivi avec rigueur, et une évaluation transparente des résultats

obtenus. C'est en tenant cette exigence de méthode — celle-là même que le Président a placée au cœur de son projet de rupture — que l'Acte 4 s'imposera comme le véritable acte fondateur d'un Sénégal des territoires, et non comme une annonce de plus dans l'histoire de notre décentralisation.

Le Mouvement National Sénégal Dignité Pour Tous exprime au Président de la République ses vives félicitations pour cette initiative, et réaffirme sa disponibilité à accompagner, avec la même exigence et la même loyauté qui ont toujours caractérisé son engagement, la pleine réussite de cette réforme historique.

Par Djibril Gueye, Coordinateur national – GOAT
Président – Sénégal Dignité pour Tous

COSEC - ATELIER SUR LA NÉGOCIATION DU FRET ET LES CONTENTIEUX MARITIMES

Daouda Singuy Sarr rassure les chargeurs sur la gestion des retards de marchandises

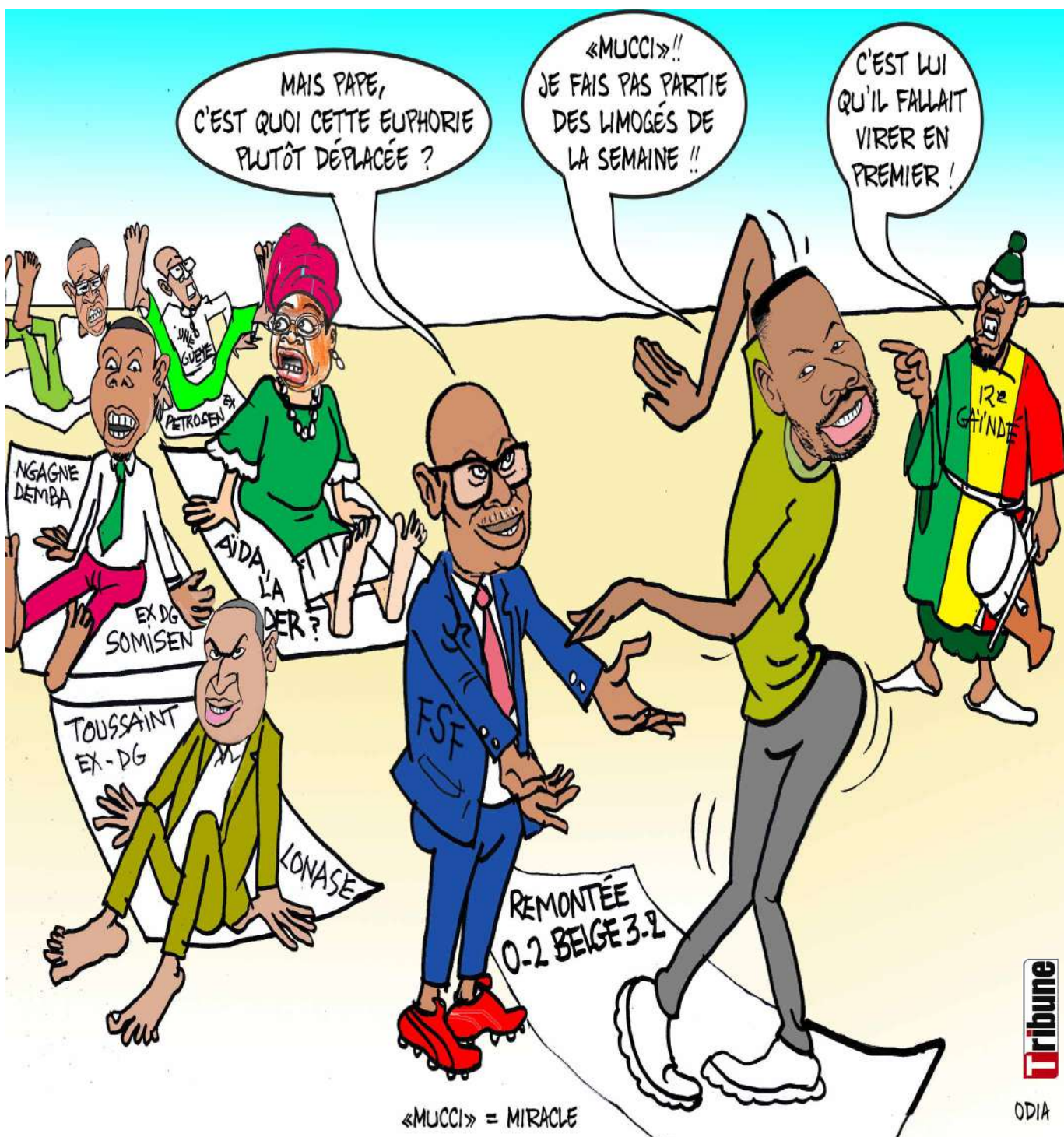
Par PMT

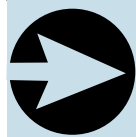


Le Conseil Sénégalais des Chargeurs (COSEC) a organisé, ce mercredi 2 juillet à l'hôtel Azalaï de Dakar, un atelier consacré à la négociation du fret et aux contentieux maritimes. La rencontre, présidée par la Directrice générale, Ndèye Rokhaya Thiam, a réuni de nombreux acteurs du secteur maritime, portuaire et du commerce extérieur.

À cette occasion, le Directeur de la Promotion et de l'Assistance aux Chargeurs, Daouda Singuy SARR, a délivré un message de confiance aux opérateurs économiques. Il a rappelé que le COSEC reste pleinement engagé à défendre les intérêts des chargeurs sénégalais en renforçant leur accompagnement dans les négociations du fret et la gestion des différends maritimes.

Abordant la question des retards de marchandises, Daouda Singuy Sarr a tenu à rassurer les participants sur les efforts entrepris pour améliorer la fluidité des opérations logistiques, réduire les délais de traitement et promouvoir un dialogue permanent entre les différents intervenants de la chaîne de transport maritime. Cet atelier a également permis de partager des expériences, de renforcer les capacités des participants et d'identifier des solutions concrètes pour un secteur maritime plus performant et compétitif.





PRÉSIDENT D'INSTITUTION ET CHEF DE PARTI

Sonko s'autorise ce qu'il refuse à Diomaye

Par Ndiogou Cissé

À côté des errements constatés sur les autorités qui doivent être soumises à résidence obligatoire sur les territoire Sénégalais à la fin de leur fonction, le texte de révision constitutionnelle de Pastef consacre une autre incongruité. Elle a trait au régime des incompatibilités. Il est en effet incompréhensible que le président de l'Assemblée nationale aux pouvoirs renforcés puissent cumuler ses fonctions avec les charges de chef de parti et de coalition dans un pays où cela est interdit au Président de la République aux pouvoirs réduits.

Le texte de révision constitutionnelle de Pastef qui interdit au Président de la République de cumuler ses fonctions avec la charge de chef de parti et de coalition, l'autorise au président de l'Assemblée nationale qui est la deuxième personnalité de l'Etat. Cela est d'autant plus incompréhensible que le même texte de révision constitutionnelle renforce les

pouvoirs du président de l'Assemblée nationale tout en réduisant ceux du président de la République, élu au suffrage universel direct par le Peuple.

Sonko renforce ses pouvoirs de président de l'Assemblée et se donne le droit d'être chef de parti

La recherche d'une distribution équilibrée des pouvoirs a toujours été un débat. Mais depuis Senghor à nos jours, les différents présidents qui se sont succédé au pouvoir ont été en même temps chef de parti qui s'est allié avec d'autres au moment des élections pour former une coalition. Autant dire que depuis la crise institutionnelle de 1962, la problématique du rééquilibrage des prérogatives au sein de l'Exécutif, afin de consolider davantage l'Etat de droit et la bonne gouvernance fait débat.

Diomaye avec des pouvoirs réduits n'a pas le droit de diriger une coalition !

La question de l'incompatibilité entre la fonction de président de la République et



celle de chef de parti politique a toujours été au cœur d'un débat institutionnel majeur. L'interdiction au président de la République de cumuler ses fonctions avec la charge de chef de parti ou de coalition est dans la loi de révision constitutionnelle votée par l'Assemblée nationale. Mais il serait vraiment plus judicieux d'étendre cette interdiction au président de l'Assemblée nationale qui est la seconde

personnalité de l'Etat. Ne serait que pour apporter un correctif à cette incongruité, la démarche du chef de l'Etat qui consiste à poursuivre le dialogue pour un large consensus sur les réformes à apporter à la Constitution est à saluer.

Une fois le consensus obtenu sur les questions majeures, le Président peut soumettre une réforme globale à l'approbation du peuple par voie de référendum.

L'ALERTE DU MOUVEMENT « SUNU 37 MILLIARDS »

Fausse quittance dans le scandale ASER : l'urgence de débusquer El Hadji Talla Diop et ses complices

Par PMT

Dans un communiqué qui nous t'es parvenu, le mouvement « Sunu 37 Milliards » pour la vérité et la sauvegarde des deniers publics dit suivre avec une « attention particulière » les développements de l'affaire dite « ASERGATE », qui, selon ledit mouvement, continue de soulever de graves interrogations quant au sort des 37 milliards de francs CFA destinés à l'électrification de plus d'un millier de villages sénégalais.

En effet, selon le mouvement « Sunu 37 Milliards », à la lumière des éléments portés à la connaissance de l'opinion publique, un fait demeure troublant : les quittances de la DGID et de l'ARCOP, présentées par les administrations concernées comme étant de faux documents, sont apparues dans le dossier à partir de l'intervention du sieur El Hadji Talla Diop. « C'est précisément à compter de ce moment que ce qui relevait jusque-là d'un différend entre associés a basculé vers une procédure pénale aux conséquences judiciaires, financières et économiques considérables », a-t-on lu dans le communiqué.

Dans le texte, le mouvement « Sunu 37 Milliards » estime que la fabrication et l'introduction de présumées « fausses quittances » dans un dossier aussi sensible ne sauraient être réduites aux agissements d'un seul individu. Une telle opération, poursuit le communiqué, soulève nécessairement des questions sur l'existence éventuelle d'un réseau de complicité ayant contribué, directement ou indirectement, à la production, à la circulation et à l'exploitation de ces documents litigieux. « Nous nous interrogeons notamment sur les circonstances ayant permis à ces pièces contestées de devenir le fondement d'actions judiciaires ayant profondément modifié le rapport de force entre les

parties et favorisé une situation où des fonds publics estimés à près de 37 milliards de francs CFA ont disparu, tandis que le projet d'électrification rurale a été brutalement interrompu, privant des centaines de villages d'un accès à l'électricité », s'est indigné le mouvement « Sunu 37 Milliards » pour la vérité et la sauvegarde des deniers publics.

Face à la gravité des faits allégués et à leurs conséquences sur l'intérêt national, le mouvement « Sunu 37 Milliards » réclame la poursuite des enquêtes qui, selon ledit mouvement, avaient déjà été effectuées par le juge d'instruction. « Cette fois, elles devraient spécifiquement être consacrées à l'identification de tous les auteurs, coauteurs et complices éventuels impliqués dans la fabrication, l'introduction et l'exploitation des présumées fausses quittances ». Sous ce chapitre, le mouvement « Sunu 37 milliards » demande également à l'agent judiciaire de l'Etat qui a pris le dossier au niveau du PJF d'élargir ainsi ses poursuites en l'encontre du sieur El Hadji Talla Diop et ses complices afin que toute la lumière soit faite sur les responsabilités des différents intervenants ayant contribué à faire de ces documents le point de départ d'une procédure dont les répercussions continuent d'alimenter les interrogations des Sénégalais sur le devenir des 37 milliards de francs CFA mobilisés pour l'électrification rurale.

« Le peuple sénégalais a droit à la vérité. Il est impératif que toutes les responsabilités soient établies, sans complaisance ni considération particulière, afin que ce scandale ne demeure pas une simple affaire de faux documents, mais qu'il permette également de répondre à la question essentielle : qu'est-il advenu des 37 milliards de francs CFA destinés à éclairer les villages du Sénégal ? », s'interroge le mouvement.

MISE EN ŒUVRE ACTE 4 DE LA DÉCENTRALISATION ET DES PÔLES TERRITOIRES

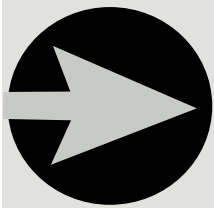
Le Président Diomaye et les maires donnent carte blanche au ministre Moussa Balla Fofana

Par PMT

Les Maires de commune et de conseil départemental ont en masse répondu à l'appel du ministre de l'Urbanisme et des collectivités territoriales, Moussa Balla Fofana, artisan et porteur du projet de l'acte 4 de la décentralisation et des des pôles territoires. Au delà des exécutifs locaux, les autorités étatiques, partenaires techniques et financiers ont tous pris part à cette rencontre ponctuée par une présentation de haute facture des tenants et aboutissants de l'acte 4 de la décentralisation par le ministre Moussa Balla Fofana. L'assistance était d'ailleurs flattée par la maîtrise du sujet, la densité et la qualité de la présentation. Au cœur de cette vision, une ambition économique claire : réveiller la compétitivité de chaque territoire à partir de ses potentialités réelles. Portés par l'Agenda national de Transformation Sénégal 2050, les Pôles-Territoires sont conçus comme le moteur d'un développement endogène et durable, qui naît de nos propres ressources et s'enracine dans nos propres terroirs dira son excellence. Il poursuit ensuite que les pôles territoires sont loin d'être un échelon administratif de plus. Ils n'empiètent pas sur les compétences des élus locaux, mais interviennent là où l'action isolée atteint ses limites et où la mutualisation devient nécessaire. Instruments de coordination, d'investissement structurant et de création de richesse, ils donnent aux exécutifs territoriaux les moyens d'agir ensemble, avec davantage d'efficacité. Le Chef de l'Etat a inscrit cette réforme dans une méthode, celle de la confiance



et de la co-construction. Fruit de plusieurs mois de concertation ayant mobilisé près de trois mille acteurs, elle traduit la conviction que la transformation ne se décrète pas depuis Dakar, mais se construit dans les terroirs, au plus près des réalités et des espérances de nos concitoyens. C'est le choix d'un Etat stratège, qui accompagne, responsabilise et valorise les initiatives des territoires, pour un Sénégal plus équilibré, plus prospère et plus souverain. Le chef de l'Etat, au terme de son speech, a lancé ces mots : « Monsieur le Premier ministre et le ministre de l'Urbanisme : je veux du concret...sous le standing ovation de l'assistance. Les maires et présidents de conseil départementaux sont répartis très rassurés et optimistes quant à un avenir meilleur des collectivités territoriales pour une meilleure prise en charge des préoccupations des populations...



MAGAL DE DAROU KHOUDOSS COMMÉMORÉ CE DIMANCHE 5 JUILLET

Cheikh Modou Moustapha Mbacké à l'honneur de la célébration

Par Lauris GOMIS/ Correspondant

Cheikh Modou Moustapha Mbacké, ce digne fils et 1er Khalife de Serigne Touba, qui est connu pour avoir remis sur les rails la foi islamique et la sunnah du prophète Mohamed (Paix et salut sur lui), a toujours eu un comportement digne de grands érudits du monde musulman. Avec une exemplaire et parfaite éducation religieuse reçue, il a été formé à bonne école auprès de Mame Thierno Birahim, cadet et homme de confiance du vénéré marabout et guide spirituel, Khadimou Rassol, Cheikh Ahmadou Bamba Mbacké, fondateur de la confrérie mouride.

Un back ground de haute facture, fait de connaissances théologiques authentiques et de piété, de foi spirituelle, obtenu lors de la déportation du saint homme à Khomac, en Mauritanie. Il y a bénéficié d'apprentissages auprès de Serigne Touba, dans les épreuves que le saint homme aura subies du fait de son option résolue pour la voie de dieu et l'amour qu'il porte au prophète Mohamed (Paix et salut sur lui),

dont il s'est autoproclamé son serviteur singulier, Khadimatal Muçtafa. Une rigueur morale et un esprit travailleur qui lui ont permis d'être, en tant que digne 1er Khalife général de Borom Touba, à la hauteur des principales missions que leur illustre et vénéré guide lui avaient confiées. Parmi celles ci, le ramener à Touba et la construction de la grande mosquée de Touba. C'est ainsi qu'il s'est acquitté de cette noble mission. Et a immédiatement engagé les travaux des fondements de l'édifice actuel qu'est la sainte mosquée de Touba, inaugurée le 7 juin 1963 par El Hadji Mouhamadou Fadel Mbacké dit Galass, son successeur au Khalifat, en 1945, à son rappel à dieu le 18 juillet. Pour se rappeler de ce Grand mouride, modélisateur de la voie et de ses enseignements, humblement surnommé le " Khalife des temps difficiles", vu le contexte de la seconde guerre mondiale qui a coïncidé avec son Califat, les mourides le célèbrent à l'occasion du Magal de Darou Khoudoss. Succéder à Borom Touba n'était pas chose aisée. Mais il n'avait aucune crainte à cela, vu que leur saint père, Khadimou Rassol, fondateur de la confrérie mouride, l'avait

déjà préparé à toutes ces épreuves qu'il connaîtra à sa disparition, en 1927. Son endurance dans les épreuves, sa foi inébranlable et la sérénité d'âme dans la plénitude de sa servitude au travail l'ont sans cesse forgé un caractère marqué pour la vérité et la tempérance qui lui avaient toutes forces invoquées. Cheikh Modou Moustapha Mbacké ne mangeait que très peu, ne dormait pas beaucoup et travaillait tout le temps à l'édification des fondations de la grande mosquée de Touba, son oeuvre monumentale sur terre. Il aimait aussi se consacrer à ses champs à coté du travail harassant de la pose des rails du chemin de fer Diourbel-Touba que le colon blanc lui avait imposé charge avec des conditions draconiennes pour chaque employé recruté légalement et bénéficiant de droits sociaux. Cheikh Modou Moustapha Mbacké était incontestablement un bon guide spirituel de grande référence pour sa sagesse. Il a posé le mouridisme sur son socle et en bon père de famille très pédagogue, il a insufflé la quintessence des connaissances du Cheikh à ses frères et soeurs qu'il aimait couvrir jalousement. C'est à Cheikh Modou Moustapha Mbacké qu'on doit, aujourd'hui, les règles formelles qui organisent la



confrérie mouride au Sénégal, dans une période où il n'était pas évident de rivaliser avec les autorités coloniales françaises. Mais, en bon berger, gardien de la foi et de l'orthodoxie homme ouvert, il a su mettre en oeuvre tout ce qui était nécessaire pour que la confrérie mouride ne rencontre aucun obstacle dans son plein épanouissement et pour son rayonnement international au sein du concert des nations musulmanes. Un merveilleux élan de solidarité et de développement qui illumine encore à travers ciel pour qui sait voir le monde entier comme dans sa main.

UTILISATION DES INFRASTRUCTURES UNIVERSITAIRES POUR LES JO

Le Mesri dote aux étudiants de l'Uam des ordinateurs et kits de connexion

Par PMT



Beaucoup d'infrastructures universitaires seront utilisées dans les Jeux olympiques de la jeunesse qui vont se tenir du 31 octobre au 13 novembre à Dakar. Pour éviter toute interruption des cours, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a pris des mesures. Pour l'université l'Université Amadou Mahtar Mbow de Diamniadio, le Mesri a anticipé. Le ministère conscient des enjeux sur la continuité des activités universitaires avec les jeux universitaires qui entraîneront la fermeture du campus universitaire a jugé nécessaire de doter à chaque étudiant d'un ordinateur et d'un kit de connexion pour assurer la continuité des cours à distance. À cet effet, un important lots de matériels d'une valeur de 1,2 milliards a été distribué aux étudiants. Recteur de l'Université Amadou Mahtar Mbow Pr Mababa Diagne explique : « Dans un temps très réduit, on a fait des efforts pour acheter 3700 ordinateurs ». Il a profité de l'occasion pour remercier le Mesri et la Directrice du financement des établissements Pr Penda Ba « qui n'a ménagé aucun effort pour que ces

machines soient disponibles sur un temps qui était trop court ». « Il y a aussi des kits de connexion que nous avons obtenu grâce à la Sonatel. La somme débloquée par le ministère tourne autour de 1,2 milliards pour accompagner les jeunes dans la continuité des activités pédagogiques », fait - il savoir. On a laissé en rade aucun étudiant inscrit régulièrement. Il y a un travail qui a été fait en amont : la mise en ligne des cours, la mise en place d'un dispositif des cours à distance.

Cela a été fait bien avant que les machines ne soient reçues par l'université. Nous ne ménagerons aucun effort pour que les étudiants puissent être outillés, accompagnés pour qu'il n'y ait pas de déperdition scolaire dans les mois à venir », poursuit Pr Mababa Diagne, insistant sur les acquis avec la construction de six pavillons, de la distribution à chaque étudiant inscrit régulièrement d'un ordinateur maintenant, de la formation des enseignants dans la mise en ligne des cours ... Rappelons que les cours présentiels ont été suspendus à l'Université Ahmadou Mahtar Mbow depuis le 15 juin dernier.

ASP : APRÈS NEUF MOIS DE FORMATION INTENSE AUX TECHNIQUES INSTRUMENTALES ET MUSICALES

La fanfare civile invitée à mettre ce savoir faire au service l'Agence et de la Nation sénégalaise, avec professionnalisme, humilité et sens de responsabilités

Par PMT

Dans le cadre de la promotion des valeurs civiques et citoyennes, l'Agence d'Assistance à la Sécurité de Proximité (ASP), avec l'appui de la Gendarmerie nationale, a mis en place une fanfare civile. Après neuf mois de formation intensive aux techniques instrumentales et musicales, la cérémonie officielle de fin de stage s'est tenue ce mercredi 1er juillet 2026. La rencontre a enregistré la participation du Directeur des Ressources humaines de l'ASP, Cheikh Ahmed Tidiane DIOUF, représentant du Directeur général de l'ASP, du Général de Brigade Jean-François Bertrand Bocandé, Commandant de la Gendarmerie mobile, représentant du Haut commandant de la gendarmerie nationale, du Directeur du stage et Chef de la musique de la Gendarmerie nationale, le Capitaine Simon Ndione, le personnel de l'ASP, de l'équipe d'encadrement de la gendarmerie nationale, ainsi que d'éminents invités. Prenant la parole au nom du Directeur général de l'ASP, le Directeur des Ressources humaines, Cheikh Ahmed Tidiane Diouf, a salué la collaboration avec la Gendarmerie nationale qui témoigne de l'excellence des relations entre les deux structures. Il a exprimé la gratitude de la Direction générale envers cette institution pour son accompagnement tout au long de la formation.

D'après toujours le représentant du Directeur général de l'ASP, cette fanfare dépasse le simple cadre d'un ensemble musical. Elle constitue une véritable symbole de cohésion, de discipline, de rigueur. Dans le même sillage, le représentant du Haut Commandant de la Gendarmerie nationale, le Général de Brigade Jean-



François Bertrand Bocandé, Commandant de la Gendarmerie mobile, a souligné que la formation dispensée ne se limitait pas à l'apprentissage de la musique. « Former les musiciens de l'ASP, c'est transmettre bien davantage que des techniques musicales. C'est transmettre une culture de discipline, de rigueur, d'engagement, d'excellence et d'esprit de corps », a-t-il déclaré.

Au nom des stagiaires, l'Asp Adjji Coumba Diop, musicienne en tambour, a remercié les instructeurs pour leur disponibilité, leur professionnalisme et les efforts consentis durant les neuf mois de formation. Elle a assuré que les connaissances acquises resteront gravées dans la mémoire des bénéficiaires et guideront leurs actions tout au long de leurs carrières.

Après avoir suivi la formation pendant neuf (9) mois avec un encadrement de qualité, la Direction générale de l'ASP a invité la fanfare civile à mettre ce savoir faire au service l'Agence et de la Nation sénégalaise, avec professionnalisme, humilité et sens de responsabilités.



APRÈS LE CHAOS AU MONDIAL

Révélation choquantes sur le fiasco du Sénégal



L'élégance du Sénégal des seizièmes de finale de la Coupe du monde 2026 n'a pas seulement été une défaite sportive contre la Belgique ; elle a mis au jour une crise plus profonde au sein des « Lions du Sénégal ». Selon une enquête de Sport News Africa, le technicien a

aux coéquipiers d'Erling Haaland, alors que Pape Thiaw envisageait sérieusement de ne pas prendre place sur le banc pour mettre la fédération sénégalaise devant ses responsabilités. L'enquête va encore plus loin. Certains responsables auraient invité des proches ainsi que des créateurs de contenu à intégrer la délégation officielle, sous les yeux de joueurs particulièrement surpris par cette organisation.

Le média explique «qu'un des vice-présidents invitait différents créateurs de contenu, notamment des jeunes femmes, dont la présence aux entraînements surprit tout le monde».

Enfin, Sport News Africa évoque aussi une affaire potentiellement encore plus sensible avec une revente présumée de billets FIFA. Des places obtenues au tarif de 60 dollars auraient été revendues autour de 350 dollars, sans que la destination finale de ces sommes ne soit clairement identifiée.

SELON IBRAHIMA IYANE THIAM

«Si nous voulons gagner la Coupe du monde un jour, il faut mettre le Sénégal au-dessus de tout»

Dans l'une des émissions qu'il avait accordées à un média de la place il y a quelques mois, le fondateur du Noyau Sportif Football Club Iyane (NSFC-Iyane), Ibrahima Iyane Thiam, ancien international sénégalais, s'était exprimé en profondeur sur plusieurs sujets liés au football national. Des déclarations qui retrouvent aujourd'hui toute leur actualité dans un contexte marqué par l'élimination du Sénégal et les débats récurrents autour de la gouvernance du football.

À cette occasion, Ibrahima Iyane Thiam s'était montré particulièrement clair sur ce qu'il considère comme les maux qui freinent le développement du sport sénégalais. In texto les propos d'Ibrahima Iyane Thiam

« Guidé par trois piliers essentiels la famille, l'éducation et le sport il affirme porter l'avenir de nombreux jeunes à travers son engagement. « Je dois défendre cela. Mon avis personnel n'a pas de sens. Ce qui m'intéresse, c'est ce qui va développer le football sénégalais », déclarait-il.

Revenant sur les erreurs du passé, notamment celles de 2004, qu'il refuse de voir se répéter, il soulignait l'importance de préserver la stabilité du football national surtout que beaucoup de jeunes constituent l'avenir de demain. « Parmi les enfants que j'encadre aujourd'hui, certains représenteront peut-être le Sénégal demain », rappelait-il.

Selon lui, bâtir un football solide exige du temps, de la rigueur et des moyens financiers. Ces ressources dépendent en grande partie des performances de la sélection nationale et de sa participation aux grandes compétitions comme la Coupe d'Afrique des nations (CAN) et la Coupe du monde. Il estimait ainsi qu'un éventuel changement à la tête de la Fédération sénégalaise de football nécessiterait une période d'adaptation pour la nouvelle équipe, alors que des échéances sportives majeures approchaient.

Pour Ibrahima Iyane Thiam, le moment est venu de dépasser les intérêts personnels afin de placer l'institution au cœur des priorités. « Si nous



voulons gagner la Coupe du monde un jour, il faut que les gens se donnent la main. Mettons en avant le Sénégal. Nous allons vers les éliminatoires de la CAN et de la Coupe du monde. Ce n'est pas le moment du changement », insistait-il.

Tout en précisant que ses propos ne remettaient nullement en cause les compétences des autres candidats, l'ancien international plaide pour un rassemblement autour de l'intérêt supérieur du football sénégalais. « Je ne dis pas qu'ils ne sont pas bons, mais ils doivent unir leurs efforts. Le jugement doit porter sur les résultats ».

Concernant la participation du Sénégal à la coupe du monde, Ibrahima Iyane Thiam soutient: Malheureusement, le résultat de la participation de la sélection sénégalaise à cette Coupe du monde lui donne aujourd'hui raison. Parmi les nombreux écueils relevés figure notamment le changement du top management de la Fédération sénégalaise de football à un moment particulièrement inopportun, au regard des enjeux sportifs et institutionnels internationaux. Une décision dont les conséquences interrogent inévitablement la pertinence du timing et de la gouvernance », concluait-il.

COUPE DU MONDE

L'Espagne cartonne l'Autriche sans trembler et rejoint les 8es



Après les qualifications du Brésil, de la France ou encore du Maroc, pour ne citer qu'eux, les 16es de finale de la Coupe du Monde se poursuivaient, ce jeudi soir, avec une affiche entre l'Espagne et l'Autriche. Championne d'Europe en titre et annoncée comme l'un des principaux favoris de la compétition, la Roja devait faire respecter son rang. Pour ce faire, Luis de la Fuente optait pour un 4-2-3-1 avec une attaque composée de Lamine Yamal, Dani Olmo, Alex Baena et Mikel Oyarzabal. En face, Ralf Rangnick organisait ses troupes en 4-2-3-1 où Michael Gregoritsch évoluait seul en pointe. Une rencontre qui ne tardait pas à s'animer. Dès les premières secondes, la Roja se projetait rapidement vers l'avant et Lamine Yamal déclenchait la première frappe cadrée (1e)... Avec cette victoire (3-0) ne souffrant d'aucune contestation possible, l'Espagne rejoint donc les 8es de finale.

APRÈS LE CHAOS AU MONDIAL

Révélation choquantes sur le fiasco du Sénégal



COUPE DU MONDE

**L'Espagne cartonne l'Autriche
sans trembler et rejoint les 8es**

SELON IBRAHIMA IYANE THIAM
**«Si nous voulons
gagner la Coupe
du monde un jour,
il faut mettre le
Sénégal au-dessus
de tout»**

